

„ lustre confédération , avoient été aussi né-  
 „ cessaires pour le repos de la république que  
 „ pour le rétablissement de sa constitution ;  
 „ & que la réponse qui y avoit été don-  
 „ née , devoit être ratifiée , aussi-tôt que pos-  
 „ sible , par S. M. le roi & par les Etats as-  
 „ semblés „. Ces notes , remises le 19 au soir  
 par Mrs. de Sievers & de Buchholtz , furent  
 lues le lendemain à la diete. Le roi prit aussi-  
 tôt la parole. „ La teneur , dit-il , de la dou-  
 „ ble note dont vous venez d'entendre la lec-  
 „ ture , devient pour moi un motif impérieux  
 „ de déclarer , que si j'ai accédé à la confé-  
 „ dération de Tergovice , je ne me suis dé-  
 „ terminé à cette démarche que dans la per-  
 „ suasion qu'en vertu de l'engagement , so-  
 „ lemnellement pris par cette même confé-  
 „ dération sous les auspices de S. M. l'impé-  
 „ ratrice de Russie , l'intégrité des possessions  
 „ de la république seroit conservée. Ce point  
 „ de vue sous lequel s'annonçoit un nouvel  
 „ ordre des choses , a , jusqu'à cet instant , été  
 „ pour moi une regle de conduite , sur la-  
 „ quelle j'ai dirigé toutes mes démarches.  
 „ Fidele à ce principe , je regarde aujourd'hui  
 „ comme un devoir , d'assurer les Etats assem-  
 „ blés en diete , sous le nœud de la confé-  
 „ dération , que je persévère & persévérai  
 „ jusqu'à la fin , dans la ferme résolution de  
 „ ne souscrire à aucun démembrement sous  
 „ quelque prétexte que ce soit. Quant à pré-  
 „ sent je suis d'avis que nous répondions à ces  
 „ notes dans les termes les plus modérés , mais  
 „ qu'en même tems nous fassions valoir avec